



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 31 mars à 20h30, les membres du conseil municipal de LANTENNE-VERTIERE se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, JJ VITTOT, C LEMONIER (a pouvoir de A LAZERAT), G DECURE, S VANDENBUSSCHE, R DEBERNARD, M DURO, R FASSETNET, K ODILLE, C SIMON, C TRIVELLIN.

Secrétaire de séance : Marylène DURO

## **I Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016**

Seuls les résultats des comptes seront consignés dans le compte rendu. Le détail est consultable en mairie.

### Compte administratif assainissement

	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture (intègre les résultats des exercices antérieurs)
Investissement	9 097.57	102 329.91
Fonctionnement	4 728.23	11 113.94

### Compte administratif budget communal

Investissement	- 57 186.87	230 692.12
Fonctionnement	282 367.66	812 631.42

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité du conseil présent (le Maire ne participe pas au vote et se retire lors de son déroulement).

## **II AFFECTATION DE RESULTAT 2016**

### - Budget commune :

Après avoir approuvé le compte administratif 2016 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 812 631,42 €.

- Considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de 230 692,12 €.

- Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement en dépenses de 0 €.

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves d'investissement (1068) pour 0 €.

- report à nouveau en section de fonctionnement pour 812 631,42 €.

- Budget assainissement :

Après avoir approuvé le compte administratif 2016 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 11 113,94 €.

- Considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de 102 329,91 €.

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves d'investissement (1068) pour 0 €.

- report à nouveau en section de fonctionnement pour 11113,94 €.

### **III VOTE DES 4 TAXES :**

Le conseil municipal décide par 7 voix pour et 5 voix contre de ne pas augmenter les impôts communaux.

Les taux seront donc les suivants :

Taxe d'habitation : 13,94 %

Taxe foncière bâti : 9,78 %

Taxe foncière non bâti : 12,78 %

CFE : 14,15 %

### **IV VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 (commune et assainissement)**

#### **1°) BUDGET COMMUNAL :**

**Total des dépenses de fonctionnement : 1 087 585,88 €**

Recettes de fonctionnement : 502 449 €

+ excédent reporté : 812 631,42 €

**Total des recettes de fonctionnement : 1 315 080,42 €**

**Total des dépenses d'investissement : 1 078 005 €**

Recettes d'investissement : 847 312,88 €

+ excédent reporté : 230 692,12 €

**Total des recettes d'investissement : 1078 005 €**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget communal.

#### **2°) BUDGET ASSAINISSEMENT :**

**Total des dépenses d'exploitation : 42 077,94 €**

Recettes d'exploitation : 30 964 €

+ excédent antérieur reporté : 11 113,94 €

**Total des recettes d'exploitation : 42 077,94 €**

**Total des dépenses d'investissement : 518 165,91 €**

Recettes d'investissement : 415 836 €  
+ excédent antérieur reporté : 102 329,91 €  
**Total des recettes d'investissement : 518 165,91 €**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget assainissement.

## **V AVENANT AU MARCHE ECLAIRAGE PUBLIC :**

Avenant qui a pour objet une augmentation du marché de 4118,80 € HT. Il s'agit de rajouter un point lumineux Chemin des Ages et trois à Vertière.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **VI MODIFICATION DE LA DELIBERATION DES INDEMNITES DES ELUS (changement d'un terme réglementaire) :**

A compter du 01 janvier 2017, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités des élus (maire et adjoints) en fonction de l'indice terminal de la fonction publique avec les mêmes taux à savoir :

Maire : 31 %

Adjoints : 8,25 %

## **VII QUESTIONS DIVERSES :**

- Le travail des jeunes cet été sera reconduit à la condition que des conseillers municipaux soient disponibles pour s'occuper de leur encadrement.

- Un concert gratuit « Les Estivales de Saône » se déroulera entre le 22 juillet et le 19 août 2017 à Lantenne-Vertière.

-Suite à une demande pour la wifi à la salle des fêtes, le maire précise que ce n'est pas prévu dans l'immédiat.

La séance est levée à 23H40